

Critères relatifs à l'utilisation des sommes liées du Fonds pour les Églises suisses à l'étranger (CESE)

Conditions fondamentales d'allocation des fonds

Peuvent déposer une demande:

- les Églises réformées suisses de l'étranger;
- les paroisses protestantes de l'étranger comptant des membres suisses;
- les Églises/paroisses protestantes aux racines suisses établies à l'étranger.

L'Église/la paroisse demandeuse doit avoir un lien avec la Suisse et ce lien doit être important pour elle.

L'Église/la paroisse demandeuse doit adhérer au contenu de la Concorde de Leuenberg.

Critères relatifs à la nature des projets soutenus

Critères d'inclusion

Une contribution peut servir à encourager:

- l'«Être Église protestante vivante»;
- la croissance d'une paroisse;
- le développement communautaire;
- la vie liturgique;
- la collaboration avec d'autres Églises sur place;
- l'action d'une paroisse dans la société.

Critères d'exclusion

Est exclu tout soutien structurel destiné à:

- couvrir les coûts salariaux de postes existants;
- couvrir les frais de fonctionnement réguliers d'une Église/paroisse;
- réaliser des investissements d'ordre immobilier (assainissement, agrandissement et construction de bâtiments);
- financer l'acquisition ou le remplacement de mobilier ou de véhicules.

Est également exclu tout soutien à:

- l'organisation de manifestations culturelles;
- l'organisation d'événements conçus pour lever des fonds;
- l'accomplissement de tâches diaconales en dehors de l'Église/la paroisse demandeuse.

Critères formels

Il est uniquement donné suite aux demandes qui:

- correspondent à l'affectation souhaitée des fonds, sont limitées dans le temps et ne s'accompagnent d'aucune obligation supplémentaire;
- s'appuient sur un descriptif de projet présentant en détail les objectifs, la planification et le budget de ce dernier;
- correspondent au maximum à la moitié de l'ensemble du budget d'un projet, en complément de financements propres ou issus de tiers.

Un projet donné ne peut bénéficier que d'un soutien unique.

Un rapport de clôture doit être remis à la fin de l'activité ou du projet.

Le versement d'une contribution pour un autre projet de la même Église/paroisse ne peut intervenir qu'après remise d'un tel rapport.

Le budget d'un projet peut contenir un poste dédié à des frais administratifs, qui ne doivent toutefois pas excéder 20 % du budget total.

La contribution maximale issue du Fonds CESE est de CHF 10 000.- par demande.

Demandes et procédure d'approbation

Dans le respect de la présente liste de critères, le Secrétariat de la FEPS décide en toute indépendance de l'octroi de contributions, sans prendre en compte les renseignements reçus par d'autres biais.

Ses décisions sont définitives et ne sont pas débattues avec les Églises/paroisses demandeurs. Tout recours juridique est exclu.

Les demandes de contribution sont examinées trois fois par année: en mars, en juillet-août et en novembre. Elles doivent être soumises respectivement à la fin février, la fin juin ou la fin octobre au plus tard (délai de réception par le Secrétariat) pour être traitées aux échéances ci-dessus.

Remarques complémentaires

Chaque année, le Secrétariat de la FEPS présente un rapport au Conseil sur le traitement des demandes reçues.

La FEPS ne fait plus d'appels à la collecte en faveur du Fonds CESE. Jusqu'à la fin 2018, les entrées de dons seront toutefois acceptées et comptabilisées dans le Fonds.

Les requêtes sont uniquement traitées jusqu'à épuisement de ses ressources financières.

Les règles ci-dessus entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Demande de contribution à un projet¹

Demande n°

(ne pas remplir)

Église/paroisse demandeuse

Nom:

Adresse:

Pays:

Responsable:

Téléphone:

E-mail:

CCP/compte bancaire (numéro IBAN):

(Joindre un bulletin de versement ou des coordonnées bancaires détaillées pour l'e-banking s.v.p.)

Objectif et contenu du projet

Titre du projet:

Durée prévue du projet:

du

au

¹ La demande doit être envoyée à l'adresse suivante:
Fédération des Églises protestantes de Suisse, Soutien de projets par le Fonds CESE,
Sulgenauweg 26, Case postale, 3001 Berne

Contenu/brève description du projet:

Objectifs/résultats attendus:

Groupe(s) cible(s):

Justification de la procédure de réalisation pour la mise en œuvre des objectifs visés:

Auxquels des critères suivants le projet correspond-il?

Nous sommes:

- une Église réformée suisse de l'étranger;
- une paroisse protestante de l'étranger comptant des membres suisses;
- une Église/paroisse protestante aux racines suisses établie à l'étranger.

Le lien suivant avec la Suisse a de l'importance pour notre Église/paroisse:

Notre Église/paroisse adhère au contenu de la Concorde de Leuenberg.	<input type="checkbox"/>
Notre projet encourage: <ul style="list-style-type: none"> - l'«Être Église protestante vivante»; - la croissance de notre paroisse; - le développement communautaire; - la vie liturgique; - la collaboration avec d'autres Églises sur place; - l'action de notre paroisse dans la société. 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Notre projet n'implique pas de soutien structurel (couverture des coûts salariaux de postes existants, des frais de fonctionnement réguliers de notre Église/paroisse, d'investissements d'ordre immobilier ou de l'acquisition/du remplacement de mobilier ou de véhicules) ni ne concerne des manifestations culturelles, des événements conçus pour lever des fonds ou des activités diaconales en dehors de notre Église/paroisse.	<input type="checkbox"/>

Financement

	Budget
Dépenses totales (CHF):	
Contribution demandée au Fonds (CHF):	
Contributions octroyées par d'autres organisations (CHF):	
(indiquer lesquelles)	
Financement propre (CHF):	

Annexes

Projet détaillé	<input type="checkbox"/>
Budget	<input type="checkbox"/>
Bulletin de versement ou coordonnées bancaires détaillées pour l'e-banking	<input type="checkbox"/>

Lieu et date:	Signature:

Décision

(à remplir par la FEPS)	oui	non
Le projet satisfait aux conditions fondamentales d'allocation des sommes liées du Fonds pour les Églises suisses à l'étranger (CESE):	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet satisfait aux critères relatifs à sa nature:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet satisfait aux critères formels:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il est décidé de soutenir le projet:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Montant accordé (CHF):		
Motivation:		
Lieu et date:	Signature:	